

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 25A0003

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE DE LA SÉANCE
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	15	27/06/2025	03/07/2025

Séance du jeudi 3 juillet 2025

L'an deux vingt cinq et le jeudi 3 juillet à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de la Mairie de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres. TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. PRECIGOUT K., CHAPTAL C.

Absent(e)s : Mme LOUBET N. donne pouvoir à M. OMBRAS S.
excusé(e)s : Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.
M. ROUX Y. donne pouvoir à Mme BERENGER C.
Mme WAYOLLE A.
Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

7.1 - FINANCES LOCALES
BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,
Concernant le budget principal 2025.

INVESTISSEMENT			
CREDITS REDUITS		CREDITS OUVERTS	
Dépenses Chap 21 Article 212 OP86 CHAMP DE FOIRE	30 000,00 €	Dépenses Chap 21 Article 212 OP103 REFECTION TERRAINS DE SPORT	30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	30.000,00 €	TOTAL RECETTES	30.000,00 €

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'AUTORISER** la Décision Modificative n°1 concernant le budget Principal 2025, comme suivant :



INVESTISSEMENT			
CREDITS REDUITS		CREDITS OUVERTS	
Dépenses Chap 21 Article 212 OP86 CHAMP DE FOIRE	30 000,00 €	Dépenses Chap 21 Article 212 OP103 REFECTION TERRAINS DE SPORT	30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	30.000,00 €	TOTAL RECETTES	30.000,00 €

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire de Vézénobres
Sébastien OMBRAS

